



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°9 CSJ/2

REUNION du 31 Aout 2023

Présents : MM. AZZOUN F. - DA SILVA S – BELORGEY B – FAVELIER R – DUPUY G – CHEVANNE T – IPOUA G

I – SAISON 2023-2024

1.1 CANDIDATURE CHAMPIONNAT

Les clubs peuvent candidater en championnat U13 D3, U15 D3, U18 D3 via **FOOTCLUBS** à partir du 10 Juin 2023 et jusqu'au **9 septembre 2023**.

Rectificatif : Suite au règlement, la formule échiquier en U13 D2 et D3 n'aura pas lieu.

Le classement pour départager les candidatures U13 D2 selon les critères du règlement seront diffusés prochainement

CHAMPIONNATS – HEURE DE COMPETITION

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2023-2024, à titre dérogatoire et exceptionnel pour les championnats de valider les horaires et jour de pratique en dehors des ½ journées concernées par le jour et l'heure de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurants dans le groupe.

La Commission n'autorise pas les horaires à 12h en catégorie U13 car l'heure peut être pénalisant pour certaines équipes. La commission fixe les rencontres à 13h30

Compétition	Horaire
U18	DIMANCHE 10H
U15	SAMEDI 15H
U13	SAMEDI 15

CLUBS	U18 D1 Dimanche 10h	U15 D1 Samedi 15h	U13 D1 Samedi 15h
USCD	SAMEDI 17H30		
FONTAINE LES DIJON	DIMANCHE 12H		SAMEDI 13H30
USSE	SAMEDI 17H		SAMEDI 14H30
ST APOLLINAIRE BEAUNE	SAMEDI 17H		
CHEVIGNY ST SR		SAMEDI 13H30 SAMEDI 14H30	SAMEDI 13H Horaire 12h non accordé SAMEDI 13H30
DFCO		SAMEDI 14H	SAMEDI 14H
IS SELONGEY		SAMEDI 15H30	SAMEDI 13H30
MARSANNAY		SAMEDI 16H	
ASPTT			SAMEDI 14H
LONGVIC			SAMEDI 13H30
MARSANNAY			SAMEDI 14H00

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F